

Échanges et actions de formation des enseignants à l'étranger - année 2013-2014

NOR : MENE1235095N
note de service n° 2012-150 du 2-10-2012
MEN - DGESCO-DEI

L'objectif de ces actions de formation est de **renforcer les compétences linguistiques et interculturelles des enseignants** et de **favoriser l'ouverture des établissements scolaires sur l'Europe et le monde**. Ces actions sont distinctes des programmes européens dont elles peuvent être complémentaires. Ces programmes de mobilité participent à la formation tout au long de la vie des enseignants des premier et second degrés et contribuent à la promotion du français à l'étranger. (...)

Les modalités de candidature ainsi que le calendrier à respecter pour chacune des actions de formation sont présentés dans l'annexe 1 de la présente note. L'annexe 2 classe les programmes d'échanges en fonction du public concerné. Les modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les différents pays partenaires. Il convient donc que les candidats soient particulièrement attentifs aux indications qui figurent dans les fiches descriptives de chacune des actions proposées avant de s'engager dans un projet. Il appartient aux recteurs d'académie de veiller à la diffusion de ces offres de formations à l'étranger auprès des enseignants.

► Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés :

Programmes gérés par le Centre international d'études pédagogiques (CIEP)

Le CIEP, en liaison avec l'inspection générale de l'éducation nationale, gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier des échanges, stages et séjours linguistiques ci-après.

Enseignants concernés et conditions de participation

Ces stages, de durée variable selon la langue et le pays, se déroulent pendant les congés scolaires d'été et s'adressent aux enseignants des premier et second degrés des établissements publics. Ils visent à renforcer leurs compétences linguistiques. Les langues concernées pour le premier degré sont l'allemand et l'anglais et, pour le second degré, l'allemand, l'anglais, le chinois, l'espagnol, l'italien et le portugais.

S'agissant des enseignants du second degré, la priorité sera donnée aux enseignants de langues. Par ailleurs, certains stages s'adressent spécifiquement aux enseignants d'une discipline non linguistique.

Les demandes formulées ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, les candidats sont autorisés à formuler un second vœu dans le cas où le stage demandé serait complet. Il convient de ne remplir qu'une seule fiche de candidature. Les candidats retenus ont l'obligation de suivre l'intégralité du programme de stage et de respecter les dates d'arrivée et de départ arrêtées et publiées dans les fiches d'information. La présence et l'assiduité sont contrôlées par l'organisme de formation. Les stagiaires ont obligation de répondre à un questionnaire d'évaluation à la fin de la formation.

► Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal, Royaume-Uni

Séjours en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, au Portugal et au Royaume-Uni pour les enseignants de langue vivante, de discipline non linguistique et d'autres disciplines, exerçant dans un établissement public du second degré

Ce programme de deux semaines consécutives (dont 1 semaine sur la période des congés scolaires) permet aux enseignants de langues et de disciplines non linguistiques (prioritaires) et aux enseignants d'autres disciplines (non prioritaires) de séjourner dans les pays susmentionnés. Il a pour objectif de renforcer les compétences en langues vivantes étrangères des enseignants français et de développer les échanges éducatifs entre les pays partenaires.

Les enseignants participent à la vie d'un établissement scolaire européen (observation de cours et de pratiques pédagogiques, conduite de cours en binôme avec un collègue étranger, étude de dispositifs d'accompagnement des élèves, analyse des procédures d'évaluation, d'orientation ou d'encadrement). Dans ce cadre, ils préparent des projets de partenariats entre leurs établissements et des projets pédagogiques communs de nature interculturelle et pluridisciplinaire. Ils organisent des mobilités d'élèves, par exemple, dans le cadre des programmes « Brigitte Sauzay » ou « Voltaire » pour l'Allemagne.

Accueil d'enseignants européens dans un établissement public du second degré

Les établissements scolaires français peuvent également accueillir un collègue européen pour un de ces séjours professionnels.

Pour l'ensemble des pays concernés, la priorité sera donnée aux enseignants et établissements proposant lors de leur candidature un établissement partenaire d'accueil. Afin d'être éligible, l'établissement partenaire a obligation de s'inscrire auprès de l'organisme gérant ce programme dans son propre pays.

► Échange poste pour poste de professeurs d'anglais du second degré avec les Etats-Unis

(...)Programmes gérés par le rectorat de l'académie d'Amiens

En liaison avec la direction des relations européennes et internationales et de la coopération, la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération de l'académie d'Amiens gère la mise en œuvre et le suivi administratif et financier des échanges franco-qubécois poste pour poste d'enseignants du premier degré et poste pour poste de professeurs d'anglais du second degré avec les États-Unis.

Enseignants d'anglais du second degré aux États-Unis

Les professeurs d'anglais du second degré, titulaires de leur poste, peuvent présenter leur candidature, pour l'année scolaire 2013-2014, à un échange de poste avec un homologue enseignant aux États-Unis. Le calendrier et les modalités de candidature sont précisés dans l'**annexe 1**.